



- :: - :: - :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: - :: - :: -

- 7 MARS 2016 -

Mady Martinelli
Sténotypiste de Conférences
123 rue de Paris
78470 St Rémy les Chevreuse
☎ 01 30 47 48 00 / 📞 06 07 65 75 81
mady.martinelli@wanadoo.fr



**CONSEIL MUNICIPAL
- LUNDI 7 MARS 2016 -**

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer notre séance du Conseil municipal.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, absent, pouvoir à Roberto Romero Aguila

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, absente, pouvoir à Nadia Seisen

PINARD Jean-Louis, présent

BESSION Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, présente

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, présent

ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Bernadette David

HOURS Françoise, absente, pouvoir à Michel Reynaud

DARD Catherine, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, présent
KONÉ Justin, présent
CARTERON Laurent, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
CALICE Jean-Max, présent
FRESSE Ludovic, absent, pouvoir à Pascale Meker
CILLIERES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, présente
GABIACHE Claire, présente
ZANI Saïd, présent
POURTAUD Michèle, absente, pouvoir à Jean-Luc Rousseau
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présente
ADELAÏDE Anna, absente, pouvoir à Saléha Gargari
HUET Dominique, présente
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
Le quorum est atteint, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous sommes réunis ce soir en séance ordinaire du conseil municipal avec un seul point à l'ordre du jour, à savoir l'élection de nos sept conseillers territoriaux.

Vous comprendrez que je revienne quelques instants sur ce qui nous amène à cette situation qualifiée de « cocasse » par la presse.

Vous vous en souvenez, le 15 décembre dernier, nous avons élu notre conseillère métropolitaine - moi-même -, et nos sept conseillers territoriaux. Lors de ce dernier scrutin, M. Saïd Zani, conseiller municipal, a choisi de filmer le vote, comme en atteste le procès-verbal de notre séance.

Ainsi que le souligne le jugement rendu le 19 février dernier, suite à un recours en annulation déposée par M. Zani :

« M. Zani s'est déplacé derrière plusieurs électeurs afin de filmer et photographier leurs votes, malgré les rappels à l'ordre du maire de Bagneux ; qu'ainsi résulte de l'instruction que le sens du vote de plusieurs conseillers municipaux a été rendu public, sans que des éléments probants ne permettent de circonscrire avec précision l'ampleur de cette méconnaissance du caractère secret du scrutin ; que par conséquent, et alors même que M. Zani est à l'origine de ces irrégularités, ces dernières doivent être regardées, dans les circonstances de l'espèce, comme ayant été de nature à altérer la sincérité du scrutin ; que, par suite, la désignation de

sept des délégués du conseil municipal de Bagneux au conseil de territoire de l'établissement public territorial dont le siège est à Antony doit être annulée ».

La remise en cause de la sincérité de ce scrutin n'est donc pas de la responsabilité de la municipalité, comme a tenté de le faire croire ce conseiller municipal. Le jugement indique ainsi qu'« aucune disposition législative ou réglementaire ni aucun principe n'impose la présence d'un isoloir, ni la mise sous enveloppe des bulletins pour les désignations opérées au sein du conseil municipal ».

J'ai choisi, avec les sept conseillers territoriaux élus le 15 décembre, de me conformer à cette décision, même si les attendus auraient pu conduire à une conclusion contraire. Je souhaite, en effet, que la mise en place du territoire puisse se poursuivre normalement et dans les meilleurs délais.

À cet égard, je tiens à vous rassurer sur le fait que les décisions déjà prises par le conseil de territoire ne sont aucunement entachées de nullité. Il sera simplement nécessaire, lors de la prochaine séance du territoire, le mardi 12 avril, de répartir à nouveau les élus de Bagneux dans les différentes commissions et organismes auxquels ils ont été désignés.

Croyez bien que je regrette profondément d'avoir à tenir cette séance.

Vous connaissez mon attachement à la bonne tenue de nos débats, mon respect du pluralisme, le temps que je tiens à laisser aux échanges, pour un bon fonctionnement de notre démocratie locale. Je suis toujours disponible pour en améliorer les ressorts et les outils.

Toutefois, je tiens aussi à afficher la plus grande détermination à ce que notre conseil continue de se dérouler dans des conditions de respect et d'écoute, sans interruption intempestive.

J'y serai donc désormais encore plus vigilante.

J'en viens désormais à la présentation des listes en possession de l'administration, à cette heure et que nous vous avons remises sur table.

Tout d'abord, la liste de la majorité municipale, telle qu'elle a été élue le 15 décembre dernier. Je vous en redonne les noms :

Nadia Seisen - Alain Le Thomas - Aïcha Moutaoukil - Roberto Romero Aguila - Pascale Meker - Mouloud Haddad - Bernadette David.

Vous avez ensuite la liste de Mme Michèle Pourtaud et, enfin, la liste de M. Saïd Zani.

Les conditions du scrutin restent identiques : vous disposez des listes dans vos dossiers. Je vous propose de prendre celle de votre choix, de la plier et de la mettre dans l'urne, à l'appel de votre nom et de celui de la personne dont vous avez le pouvoir.

Le dépouillement sera effectué, si personne ne s'y oppose, par la benjamine, à savoir Claire Gabiache, et la doyenne de l'assemblée, qui est ce soir Dominique Huet, qui liront à haute voix le nom de la liste sortie de l'urne.

Je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour assurer les meilleures conditions de ce scrutin et je demanderai donc au public, pendant le vote, de ne pas filmer. Je n'ai pas d'opposition à ce que nos débats soient filmés, mais en aucun cas le vote, puisque c'était le motif de l'annulation.

Si les listes que je viens de nommer souhaitent se présenter, je leur laisse la parole brièvement et je vous proposerai ensuite de procéder au scrutin.

Avez-vous des interventions à formuler ?...

(Aucune.)

Je vous remercie et je vous propose donc de passer au vote.

Tout d'abord, je demande à la personne du public au fond de la salle d'arrêter de filmer.

DE LA SALLE. - J'avais le droit de filmer jusqu'à maintenant.

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de raison de s'énerver.

(Mouvements divers...)

Merci beaucoup.

Je vais maintenant appeler nos collègues un par un, afin qu'ils votent.

Il est procédé au vote à bulletins secrets...

Mme Seisen vote pour elle-même et Mme Dieme, M. Rousseau vote pour lui-même et Mme Pourtaud, Mme David vote pour elle-même et M. Alexanian, M. Reynaud vote pour lui-même et Mme Hours, Mme Moutaoukil vote pour elle-même et Mme Dard, M. Roberto Aguila vote pour lui-même et M. Payen, Mme Meker vote pour elle-même et M. Fresse, Mme Gargari vote pour elle-même et M. Adelaide.

Il est procédé au dépouillement du vote par Mme Gabiache et Mme Huet...

Nous avons bien 39 bulletins dans l'urne, soit un nombre égal à celui des inscrits.

Le résultat du scrutant est le suivant :

Nombre d'électeurs inscrits : 39

Nombre de sièges à pourvoir : 7

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39

Nombre de bulletins blancs et de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 39

Liste de la majorité : 32

Liste de M. Zani : 5

Liste de Mme Pourtaud : 2

Sont donc élus Mme Seisen, M. Le Thomas, Mme Moutaoukil, M. Roberto Aguila, Mme Meker, M. Haddad et M. Zani, ce dernier ayant obtenu une voix de plus que la dernière fois.

M. ZANI. - Merci, Madame le Maire, de me donner la parole.

Chers collègues, ce résultat met en évidence que ce scrutin mobilise d'autres affinités politiques que celles de la majorité municipale présentée à l'audience du tribunal par les défenseurs comme un bloc monolithique votant nécessairement de manière uniforme.

La preuve est ainsi faite que la nature d'un scrutin, secret ou pas, peut donner des résultats différents.

Il faut rappeler que pas une seule ligne des 50 pages produites en défense, ni des quatre témoins à charge n'ont pu convaincre les trois magistrats du Tribunal administratif.

Tous les moyens exposés par moi ont été retenus dans les conclusions du rapporteur public, considérant qu'un seul de ceux exposés étant suffisant à annuler le scrutin. Il s'agit de quatre moyens :

- Le vote était visible des conseillers et du public,

- Les bulletins de vote laissaient transparaître leur appartenance,
- Le bulletin non utilisé bien exposé à la vue de tous,
- Un dépouillement de nature à altérer la sincérité du scrutin.

Ce que je vous lis est contenu dans le rapport du rapporteur public.

La vidéo de 44 secondes, qui est à la disposition de chacun, étant mise en avant était le seul moyen de preuve à démontrer que le scrutin n'était pas secret, exactement de la même manière que l'utilisation des vidéo-protections pour confondre les auteurs des actes commis sur la voie publique.

Je mets au défi quiconque. La vidéo est là. Elle fait 44 secondes.

Il n'y a pas un seul bulletin - je le souligne - visible ni un seul bulletin mis dans l'urne pris par la vidéo.

Je termine en remerciant toutes les personnes qui m'ont soutenu dans cette épreuve, grâce auxquelles j'ai pu aller jusqu'au bout, qu'elles soient du public, de l'opposition ou de la majorité municipale.

Par ailleurs, je souhaiterais clore ce chapitre pour me consacrer à l'avenir de notre ville et de notre territoire avec tous les élus épris du mandat reçu par les électeurs dans un seul but, l'intérêt général.

Je vous remercie.

DE LA SALLE. - Bravo.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, vous allez me permettre d'indiquer qu'il ne faut pas réécrire l'histoire, puisqu'il y a 32 élus de la majorité municipale et que la liste présentée par celle-ci obtient 32 voix, soit exactement le même nombre que lors du scrutin du mois de décembre. Il n'y a donc aucune défaillance d'aucun élu de la majorité municipale.

Je tiens évidemment à le réaffirmer pour les collègues et les personnes du public qui auraient éventuellement des doutes suite à l'explication de M. Zani. Ce conseil municipal comporte 32 élus de gauche. Les 32 avaient voté pour la liste que nous avons présentée au mois de décembre et ils ont aujourd'hui réaffirmé ce vote sans ambiguïtés.

En revanche, au sein de l'opposition municipale, divisée en quatre groupes, avec sept élus, il en va différemment. Je me doute que vous avez utilisé cette annulation pour faire changer le vote d'une personne.

Personne n'est dupe ici.

Si l'opposition municipale avait été ensemble dès le départ, vous auriez eu votre élu dès le 15 décembre et il n'y aurait pas eu besoin de faire toute cette agitation. En effet, l'opposition comportant sept élus, sachant qu'il fallait le vote de cinq élus pour obtenir un siège, vous auriez pu l'obtenir plus tôt.

Cet élu avait bénéficié le 15 décembre à la majorité municipale, car une partie de l'opposition municipale n'était pas présente et avait donc fait défaut le jour de ce scrutin.

Il ne faut pas vouloir réécrire l'histoire. L'histoire n'a rien à voir avec le fait que le vote ait été secret ou pas. Tout le monde comprend bien que c'est le résultat de la différence que je viens d'expliquer.

Tout le monde l'a bien compris ce soir.

Vous avez su convaincre un ou une collègue supplémentaire ce soir, ce que vous n'aviez pas réussi à faire le 15 décembre. C'est tout à votre honneur, Monsieur Zani, mais cela ne remet pas en cause la cohésion de la majorité municipale.

En effet, tous les conseillers municipaux de gauche ici présents, qu'ils soient communistes, Front de gauche, socialistes ou Europe écologie Les Verts, ont voté pour la liste présentée par le maire et la majorité municipale.

Je vous propose, chers collègues, que nous arrêtions là ce soir, sachant que nous avons une réunion du conseil municipal le 29 mars pour le vote du budget.

Je vous remercie et je vous souhaite une très bonne soirée à vous toutes et tous.

(La séance est levée à 21 h 15.)